



Fausse déclarations de renseignements pour obtention d'un credit

Par **fabi37**, le **13/04/2016** à **15:16**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

J'ai reçu le 16 Mars un commercial délégué par F-ENERGIE dans le cadre des dispositions du ministère de l'ECOLOGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec revente de l'énergie produite à EDF... J'ai signé ce jour avec F-ENERGIE un contrat de vente de 36.000 E sous condition d'acceptation d'un financement à crédit.

J'ai fourni : titres de retraites, relevés de banques attestant leur versements, avis d'imposition, facture EDF, attestations de Banque de France , extrait de mon acte de propriété à mon nom seul avec contrat de mariage de biens séparés, carte d'identité et RIB.

Sur quoi le prêt m'a été refusé parce que mon mari , en redressement judiciaire et interdit forcément bancaire

figurait sur le déclaration d'impôts commune...

A partir de ce refus qui ne ma été signalé que par téléphone, j'ai été "reprise en mains " par deux commerciaux de F-ENERGIE qui m'ont proposé de déposer une demande à CETELEM en falsifiant mon état civil,mes revenus, la date de l'acte notarié.Tout ceci par téléphone et le prêt a été accepté en proposant de scanner ma signature. J'ai reçu par mail ce contrat que je n'ai pas retourné.Que me conseillez vous pour me dégager légalement et rapidement de cette arnaque. J'ai l'intention de signaler la situation à la GENDARMERIE.

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **17:56**

Bonsoir,

Vous devez aussi contacter l'organisme financier Cxxxxx, qui risque de débloquer la somme au profit de l'entreprise en question, sous une fausse attestation de fin de travaux.
Vous avez été bien imprudente et risquez de vous en mordre les doigts pendant des années.

Par amajuris, le **13/04/2016 à 18:43**

Bonjour,

plus que de l'imprudence, vous avez carrément fait de fausses déclarations avec falsification de documents.

si vous racontez cette histoire à la gendarmerie, il risque de vous garder.

Donc si vous n'avez pas retourné votre contrat, ne le faites pas car une fois l'argent versé, il faudra rembourser cetelem même si vous ne voyez pas la couleur de l'argent.

au lieu d'aller à la gendarmerie, vous devriez contacter CETELEM et tout leur expliquer.

salutations